



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Pays Bigouden Sud*

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du MARDI 4 JUILLET 2017

*A SAINT JEAN TROLIMON - Salle Polyvalente*

COMPTE-RENDU

---

## Compte rendu du Conseil du 4 Juillet 2017 à 18h30

### Salle Polyvalente – SAINT JEAN TROLIMON

---

#### **Sont présents :**

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H,
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, M. MEHU, Mme RAPHALEN, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, M. LE FLOC'H, M. TANTER
PLOBANNALEC LESCONIL	Mme CALVEZ, Mme HUE, MM. JULLIEN, VIGOUROUX
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	M. ANSQUER, Mme CAUDAL, M. DECOUX, Mme DREAU, Mme LAGADIC, M. LE DOARE, Mme LE ROHELLEC, M. MAVIC, Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET, Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme Nathalie TANNEAU
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme TANGUY (COMBRIT) à M. BEAUFILS  
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à M. BOUCHER

#### **Absents :**

M. YVE (COMBRIT)  
M. POCHIC (LOCTUDY)  
Mme LE PAPE (PENMARC'H)  
M. PHILIPPON (PONT-L'ABBE)  
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT)  
M. LE TENNEUR (TREFFIAGAT)  
Mme Isabelle TANNEAU (TREMEOC)

#### **Assistent également à la réunion :**

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, agents de la collectivité.  
Les représentants de la presse locale.

Le Président remercie les élus présents et excuse les absences de Messieurs L'HELGOUARC'H, PHILIPPON et LE TENNEUR, ainsi que Mesdames BOURHIS et TANGUY, il précise qu'il aura l'occasion de féliciter Mme TANGUY pour son élection à la députation et qu'il tient dès à présent à le faire devant le Conseil Communautaire.

Le Président exprime également une pensée pour tous les candidats aux législatives qui se sont présentés sur la circonscription.

Le Président fait part aux conseillers de son analyse des discours du Président de la République et de son 1<sup>er</sup> Ministre.

Il a notamment noté les objectifs de déploiement du haut débit, fixés à 2022, qui ne font que conforter l'insatisfaction de la répartition des prises fibres THD, proposées à la CCPBS, pour la tranche 2 (2019-2022).

Il explique que les négociations sont très serrées avec QCD pour la répartition des prises à l'échelle cornouaillaise et que le scénario choisi n'est pas favorable à la CCPBS.

Avec moins de 10 000 prises affectées au territoire, la collectivité va se retrouver « en retard », aussi le Président annonce au conseil communautaire, qu'il adressera dans les prochains jours un courrier au Président de la Région, pour lui faire part de cet état de situation et solliciter une augmentation du nombre de prises sur la période.

Thierry MAVIC exprime son soutien au Président sur le dossier, mais se demande « par quels financements l'Etat va accélérer le déploiement de la fibre : « Qui va payer » ? ».

Stéphane LE DOARE fait part de sa réserve à équiper l'ensemble du territoire pour 2022, en raison de sa connaissance des difficultés actuelles pour la réalisation des travaux.

Eric JOUSSEAUME remercie les communes de la CCPBS pour le travail réalisé, dans le sens de l'intérêt du territoire et exprime son amertume concernant les orientations votées par QCD et très défavorables à la CCPBS. Il précise cependant que les enjeux majeurs remontés par les communes seront couverts.

Stéphane LE DOARE déclare qu': « Il nous faut la fibre optique sur le territoire ».

Le Président loue l'esprit de solidarité entre les différentes communes et attend la même attitude au niveau de QCD et de la Région.

En complément de son analyse des discours du Président de la République et de son 1<sup>er</sup> ministre, le Président se dit satisfait des orientations d'aménagement du territoire, avec une poursuite des regroupements de communes et communautés de communes, à une échelle adaptée, mais aussi les réflexions sur les futurs pôles métropolitains.

Le Président évoque également les différents travaux et réunions organisés avec la CCHPB :

- Atelier PLUI commun, organisé le lundi 3 Juillet, sur la commune de SAINT-JEAN TROLIMON.
- Commission économique commune, organisée le lundi 3 Juillet sur la commune de POULDREUZIC.

Enfin, le Président rappelle que le Pays Bigouden entre dans une période de forte affluence touristique et souhaite un bel été à l'ensemble des élus.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président termine ses propos en exprimant son souhait de rendre hommage à Madame Simone VEIL, dont il salue le courage et l'abnégation, en lui dédiant ce Conseil Communautaire.

Le Président désigne le secrétaire de séance en la personne de Yannick DROGUET.

Le Président fait procéder à l'appel et constate qu'avec 36 présents, le quorum est atteint. Avec les 2 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 38.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 Mars 2017 est **approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

## ECONOMIE

**Programme européen « volet territorial du FEAMP » : mise en place d'une Commission Mer et Littoral (CML) au sein de QCD : nomination d'un élu titulaire et d'un élu suppléant**

*Présentation par Raynald TANTER*

Le démarrage du programme européen « volet territorial du FEAMP » (pendant maritime du programme LEADER), nécessite de mettre en place une Commission Mer et Littoral (CML) au sein de QCD. La note qui sera présentée au prochain CA de QCD précise son rôle (et validera les structures qui la composent.

L'ensemble des EPCI de Cornouaille en feront partie.

Pour réunir la CML, une délibération de l'organe délibérant de chaque structure composant cette CML est nécessaire pour désigner ses représentants, soit un(e) titulaire et un(e) suppléant-(e).

Cette commission devrait se réunir de 4 à 5 fois par an.

***A l'unanimité, le Conseil désigne par délibération :***

- ***Monsieur Jean-Luc TANNEAU en tant que représentant titulaire et Madame Danielle BOURHIS, en tant que représentant suppléant de la CCPBS au sein de la Commission Mer et Littoral (CML) de QCD***

## FINANCES

**Décision Modificative n°1 Budget Principal**

*Présentation par Eric JOUSSEAUME*

La réception des notifications des états 1259 et des dotations de l'Etat génèrent quelques corrections sur le budget principal de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud par une décision modificative n°1.

Il s'agit principalement de l'ajustement des produits d'imposition et des dotations portés au budget primitif sur la section de fonctionnement.

Un crédit complémentaire de 155 059 € est porté au chapitre 73 – Impôts et taxes.

Les dotations d'intercommunalité et de compensation ainsi que les compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et de taxes foncières, prévues au chapitre 74 – Dotations..., peuvent aussi être augmentées de 121 920 €.

Un crédit de 38 471 € est inscrit en dépenses au chapitre 67 et en recettes au chapitre 77, pour le reversement au RAFP d'une somme mandatée à tort à la CNRACL en 2016.

L'équilibre est effectué par une inscription sur le compte dépenses imprévues pour un montant de 276 979 €.

La décision modificative de la section de fonctionnement s'équilibre donc à 315 450 €.

***A l'unanimité, le Conseil adopte, par délibération, la décision modificative n° 1 du Budget Principal.***

## RESSOURCES HUMAINES

### **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) au service portage de repas TNC 24/35<sup>e</sup>**

*Présentation par Annie CAOUDAL*

A l'occasion du départ en retraite de l'agent d'accueil au siège de la CCPBS, une réflexion a été engagée en interne afin de pourvoir à son remplacement.

Compte tenu de la baisse du nombre de repas à livrer au service de portage de repas à domicile et de la réduction du nombre des tournées, il apparaît « prioritaire » de rechercher des reclassements aux agents titulaires et de privilégier le recours aux contractuels.

Deux agents de ce service ont d'ailleurs bénéficié de reclassement, l'un au service déchets et l'autre au service des entretiens des locaux communautaires.

L'attention s'est portée sur un des agents du service ayant une expérience en accueil/secrétariat/compta et qui travaille à temps complet.

Cet agent est immédiatement opérationnel et pourrait prendre le poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Afin de remplacer l'agent titulaire, il est proposé d'embaucher une personne en CAE à TNC 24/35<sup>e</sup> ce qui présente les avantages suivants :

- D'alléger le budget portage puisque le contrat est pris en charge par l'Etat,
- De professionnaliser une personne en lui assurant un emploi sur une durée fixée.

La commission RH et le Comité technique réunis respectivement les 13 et 22 juin ont émis un avis favorable à cette proposition de transfert de service et de création d'un CAE au service portage pour une durée de travail de 24/35<sup>e</sup>.

Thierry MAVIC interroge Annie CAOUDAL sur les raisons des diminutions du nombre de repas livrés.

Annie CAOUDAL lui répond que cette question a été abordée lors de la commission solidarité du 7 mars 2017 : « il y a autant de bénéficiaires, mais les durées de recours au service sont plus courtes et, de ce fait, la planification devient plus compliquée ».

L'inscription au service se fait sur une courte durée et souvent en urgence : la veille pour le lendemain ou dans l'attente d'une place en maison de retraite.

Le retour à domicile pour une fin de vie modifie le mode de repas « mixé-lisse », la demande est croissante. Il s'agit de commande externalisée.

On relève également un changement culturel du mode de consommation : repas préparés à réchauffer, déjeuner au restaurant pour les plus autonomes.

Enfin, Annie CAOUDAL rappelle que la qualité des plats n'est nullement remise en cause et elle salue la qualité du travail du personnel de la cuisine de l'Hôtel Dieu qui pourtant, ne travaille pas dans des conditions optimisées.

***A l'unanimité, le Conseil :***

- ***Approuve la création d'un CAE au service portage de repas,***
- ***Autorise le Président à signer le CAE avec les services de l'Etat pour une durée d'un an renouvelable 2 fois,***
- ***Accepte la modification du tableau des effectifs en conséquence.***

## **EAU**

### **1. Présentation du rapport annuel pour l'année 2016**

*Présentation par Ronan CREDOU*

#### **Rapport Annuel Eau**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence production et distribution d'eau potable, la Communauté de Communes est tenue d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable.

La CCPBS exerce la compétence eau depuis la protection de la ressource jusqu'à la production et la distribution.

L'affermage du service public de production et distribution d'eau potable est confié à la société SAUR France qui, en tant que délégataire, est également dans l'obligation de présenter un rapport.

Des extraits du rapport réalisé par la collectivité, qui sera transmis dans son intégralité aux douze mairies, sont présentés à l'occasion de ce Conseil sous forme d'une présentation Powerpoint.

Les points essentiels à retenir sont les suivants :

## La préservation de la ressource

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les actions d'animation de bassin versant précédemment menées par la CCPBS sont désormais portées par le Syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO) au travers d'un contrat territorial de bassin versant signé avec l'Etat, l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

L'arrêté préfectoral du 15 juin 2009 a institué des **périmètres de protection** de la ressource. La mise en place des périmètres est une obligation réglementaire qui vise à lutter contre les pollutions chroniques et ponctuelles, qu'elles soient accidentelles ou non :

- ➔ Quatre périmètres immédiats disjoints (retenue et barrage du Moulin Neuf, prise d'eau de Pen Enez, bassins d'exhaure, usine de Bringall), dont la CCPBS doit être propriétaire intégralement,
- ➔ Deux périmètres de protection rapprochée 1 et 2 avec des niveaux de contraintes adaptés aux enjeux.

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud est propriétaire de toutes les parcelles en périmètre immédiat (Pi) et en 2015, elle s'est engagée dans une démarche de dédommagement financier des propriétaires et des exploitants en périmètre rapproché 1. Afin de mieux maîtriser les activités exercées sur certaines zones sensibles et pouvant présenter des risques pour la ressource en eau, la collectivité prévoit également d'acquérir des parcelles stratégiques.

Au 31 décembre 2015, 53 groupements de propriétaires sur 120 et 6 exploitants sur 14 avaient été dédommagés, pour une somme de 103 542,47 €. En 2016, 5 exploitants et 45 propriétaires supplémentaires ont été indemnisés pour des montants totaux respectifs de 11 266,31€ et 59 486,25€.

Le bilan de cette opération fait apparaître que les indemnités pour 20 groupements de propriétaires, soit la somme de 16 223,74€, et 3 exploitants, soit la somme de 1 807,39€, restent à régulariser ce qui représente une dépense globale de 18 031,13€.

Des conventions ont été proposées aux bénéficiaires et la CCPBS est en attente de leur retour pour mise en paiement des indemnités.

## La qualité de l'eau

La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance régulière, tant pour l'eau brute que pour l'eau traitée.

### Les analyses sur l'eau brute

OUESCO réalise des prélèvements tous les ans dans le cadre du contrat territorial de bassin versant. Ceux-ci ont pour objet de contrôler les teneurs en nitrates, phosphore et pesticides, dont la présence dans l'eau est souvent liée à l'activité agricole, même si les pratiques non maîtrisées de jardiniers amateurs peuvent également être sources de pollution importante.

Plusieurs cours d'eau sont ainsi surveillés sur le territoire de la CCPBS :

- Deux points en amont de la retenue du Moulin Neuf : sur la Rivière de Pont l'Abbé, au lieu-dit Trémillec et sur le ruisseau du Lanvern au lieu-dit Ty Poës,
- Cinq points sur le reste du territoire de la CCPBS : sur les ruisseaux de St Vio, de Penmarc'h et de Tréméoc, ainsi que sur le Ster de Lesconil et la rivière de Saint Jean.

Les recherches de phosphore total sont réalisées par temps pluvieux avec un minimum de 10 mm de pluie. En 2016, 17 campagnes de prélèvement ont été réalisées sur la rivière de Pont-l'Abbé et le ruisseau du Lanvern. Aucun dépassement du seuil de bon état écologique à 0,2 mg/l n'a été observé. Les concentrations moyennes en phosphore mesurées dans les cours d'eau du bassin versant sont relativement faibles.

	Nombre de campagnes	Concentration en mg/l		
		Minimum	Maximum	Moyenne
Rivière de Pont-L'Abbé à Trémillec	17	0,02	0,08	0,04
Ruisseau du Lanvern à Ty Poës		0,02	0,08	0,05

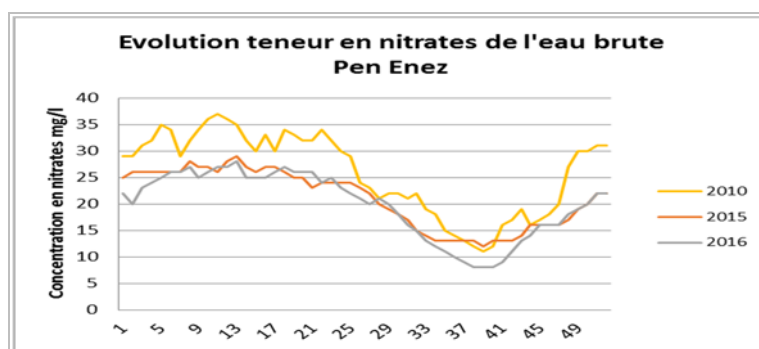
Les analyses de pesticides sont réalisées par temps pluvieux lorsqu'il y a un lessivage des sols.

En 2016, 7 campagnes de prélèvements ont été réalisées. Sur les 35 molécules recherchées, trois molécules ont été détectées : Atrazine Déséthyl, Métolachore et AMPA mais aucun dépassement du seuil de 0,1 µg/l n'est à déplorer.

Les analyses effectuées sur l'eau brute prélevée à Pen Enez en 2016 montrent que la teneur en **nitrates** a de nouveau légèrement diminué par rapport à celles relevées en 2014 et 2015. La baisse est assez nette depuis plusieurs années :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Moyenne	26	22	25	23	22	21	20
Minimum	11	10	17	9	12	12	8
Maximum	37	34	32	36	32	29	28

**Courbes d'évolution de la teneur en nitrates à Pen Enez en 2010, 2015 et 2016**





### **L'eau traitée**

Tous les résultats d'analyses réalisées sur l'eau en sortie de l'usine de Bringall sont conformes aux normes en vigueur et cela grâce à la qualité de la filière de traitement.

### **L'eau distribuée**

Le contrôle réalisé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur l'eau distribuée permet de suivre l'évolution de la qualité de l'eau entre la sortie de l'usine de Bringall et le robinet du consommateur. En 2016, l'ensemble des analyses physico-chimiques et bactériologiques respectaient les normes de potabilité du décret 1220-2001.

## **Principaux événements 2015 sur l'ensemble de la filière potabilisation**

### **La ressource**

Après un hiver et un printemps pluvieux, l'année 2016 a été marquée par un été et un automne très secs. Comme en 2011, le retour de la pluie s'est fait attendre et les premières averses ne sont arrivées que ponctuellement vers la mi-novembre. Elles n'ont pour autant pas été suffisantes pour remplir la retenue avant la fin de l'année, contrairement à ce que l'on constate habituellement. Il a même fallu attendre le mois de février 2017 pour observer le retour de la surverse au barrage.

Un arrêté sécheresse a ainsi été pris par le Préfet du Finistère, à la demande de la CCPBS, pour limiter les usages de l'eau entre le 19 octobre et le 28 novembre 2016.

Cette situation a eu pour conséquence le suivi quotidien des débits des rivières et du niveau du barrage, jusqu'à la fin du mois de novembre 2016, ainsi que la mise en place, à partir de la fin août, d'un automatisme pour gérer les lâchers d'eau au barrage, afin d'économiser au maximum l'eau brute.

Des économies d'eau brute ont ainsi pu être réalisées mais la pluviométrie et les apports d'eau par la rivière de Pont l'Abbé et le Lanvern étant très faibles, le remplissage de la retenue a été très long.

On constate également des débits très faibles sur les rivières alimentant le plan d'eau sur les premiers mois de l'année 2017 en comparaison à ceux de 2016. L'été 2017 pourrait donc être très difficile en termes de volumes d'eau brute disponible en l'absence de pluviométrie importante pendant les mois d'été. Des mesures de limitation des pertes sont prévues dès l'arrêt de la surverse en 2017, afin de limiter au maximum le risque de pénurie au cours de l'été et de l'automne 2017.

L'épisode de 2016, après ceux de 2011 et 2003, montre à nouveau l'urgence et la fragilité de la situation. Les études en cours, sur le débit minimum biologique et sur la continuité écologique (sous maîtrise d'ouvrage OUESCO), ainsi que l'étude à mener en 2017 par la CCPBS sur la sécurisation de la ressource (limitation des pertes en eau brute), doivent permettre de trouver une solution afin de sécuriser l'alimentation en eau de la population bigoudène sur le long terme.

### **L'usine de Bringall**

Après les phases de consultation des entreprises, d'analyse des offres et de préparation de chantier, les travaux de sécurisation et d'optimisation de l'usine ont été démarrés en fin d'année 2016.

Les travaux consistent en :

- La sécurisation des dépotages des produits chimiques avec la mise en place d'une nouvelle cuve de chlorure ferrique et la mise en extérieur de la cuve d'acide,
- La mise en place d'un nouveau silo à chaux dans la zone des réactifs,
- La mise en place d'un groupe électrogène pour secourir l'usine en cas de panne électrique,
- La refonte du local de traitement des boues et la création d'une bache à boues pour éviter le transfert via l'épaississeur,
- L'amélioration des chicanes à l'entrée de la lagune de décantation des eaux de surverse de l'épaississeur.

Aucun problème particulier de fonctionnement de l'usine n'est à signaler en 2016.

### **Le réseau**

Le réseau d'eau potable est essentiellement constitué de canalisations en fonte, en PVC ou en polymère bi-orienté (PVC r). La longueur totale du réseau, hors branchements, est 798 706 m. Le diamètre des canalisations est compris entre 40 mm et 600 mm en sortie d'usine (50 % des conduites sont en PVC de diamètre 63 et 110 mm).

En 2016, la collectivité a procédé à la pose de 12 887 m de canalisations dans le cadre de son programme de renouvellement, renforcement et extension. Le taux de renouvellement et de renforcement du réseau avoisine 1,50 %, contre 1,51% en 2015 (1,24% en 2014 et 0,94 % en 2013).

La consommation d'eau s'est élevée à 2 114 160 m<sup>3</sup> en 2016, pour un volume mis en distribution de 2 369 063 m<sup>3</sup>.

Le rendement primaire du réseau, correspondant au ratio entre le volume consommé par les abonnés et le volume mis en distribution en sortie d'usine, progresse de 2 points et atteint 88% après avoir connu une chute ponctuelle à 79% en 2013, suite à une fuite très importante, difficile à repérer, dans la rue de la source à Pont l'Abbé.

Le rendement du réseau de distribution prenant en compte les volumes autorisés, tel que défini comme indicateur dans le "rapport du Maire" est de 90,9% (89,4% en 2015).

L'indice linéaire de perte du réseau continue de diminuer pour atteindre 0,86 m<sup>3</sup>/km/j, son niveau le plus bas depuis la révision du mode de calcul en 2008 (1,01 en 2015 et 1,18 en 2014).

Après un programme 2015 marqué par des linéaires importants de chantiers hors agglomération, le programme 2016 se caractérise par des chantiers liés à des projets d'aménagements routiers avec un nombre de renouvellement de branchements plus important. Ainsi, 346 branchements ont été renouvelés sur le programme 2016 contre 233 sur le programme 2015.

Cette nouvelle politique initiée en 2014 a pour but de réduire le risque de fuite avant compteur. Lors des opérations de renouvellement de branchements, si le cas se présente, il est également procédé à la mise en extérieur du compteur lorsque celui-ci est soit à l'intérieur de l'habitation, soit mal positionné : 27 déplacements ont ainsi eu lieu lors du Programme 2016.

## Les abonnés

Au 31 décembre 2016, 29 051 branchements étaient recensés sur les 12 communes de la Communauté de communes, soit une progression de 1,03%. Le nombre d'abonnés progresse de 1% par rapport à 2015 avec 28 702 abonnés. A noter qu'un abonné peut avoir plusieurs branchements (maisons secondaires) et un branchement peut être sans abonné (résiliation).

En 2016, 28 branchements en plomb ont été remplacés. Il n'est pas possible de comptabiliser avec exactitude le nombre de branchements en plomb restant sur le territoire puisqu'ils ne sont pas visibles hors chantier. Sept branchements en plomb sont recensés en début d'année 2017.

247 compteurs ont été renouvelés en 2016, ce qui est faible par rapport aux 1512 compteurs renouvelés en 2015, mais il s'agit essentiellement de gros compteurs demandant des interventions plus longues.

Conformément au contrat de délégation de service public, la SAUR devra renouveler, pendant quelques années, environ 1 500 compteurs par an pour répondre à l'obligation contractuelle de renouvellement après 20 ans de fonctionnement.

273 nouveaux branchements ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes (217 en 2015 et 196 en 2014).

## Le prix de l'eau

Le tableau ci-dessous reprend les évolutions du prix de l'eau depuis 2014 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (abonné d'une commune supportant le taux plein de redevance pollution) :

Désignation	Facture type (120 m <sup>3</sup> ) en €HT			
	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
<b>Part fermière en H.T.</b>				
Abonnement annuel	35,93	36,07	36,11	36,26
Consommation de 0 à 5 000 m <sup>3</sup>	102,28	104,68	104,71	105,85
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement annuel	28,23	28,38	28,66	28,66
Consommation de 0 à 5 000 m <sup>3</sup>	93,49	93,96	94,9	94,90
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Pollution et Taxes	37,2	37,2	36	36
Préservation des ressources	2,7	2,7	4,76	5,95
<b>Total HT</b>	299,83	302,99	305,14	307,62
<b>Prix du m<sup>3</sup> HT</b>	2,50	2,52	2,54	2,56

L'évolution du prix du m<sup>3</sup> entre 2015 et 2016 est de 0,7% avec un prix de 2,68 € TTC/m<sup>3</sup>, pour une consommation de 120m<sup>3</sup>.

Pour une consommation de 73 m<sup>3</sup>/an – moyenne sur la CCPBS en 2016 hors très gros consommateurs (> 6 000 m<sup>3</sup>/an) – le montant de la facture est de 223 €TTC soit 3,05 €TTC/m<sup>3</sup>. Le montant de la facture correspondant à ce volume sera de 224 €TTC soit 3,07 €TTC/m<sup>3</sup> en 2017.

Pour l'exercice 2016, la part collectivité des factures d'eau (surtaxe) a représenté une recette de 2 464 151 €.

Les tarifs de la part collectivité ont augmenté de 1% en 2016 conformément à la délibération prise par le Conseil de Communauté du 5 novembre 2015.

La stabilité de la part communautaire a été votée pour 2017.

### La dette

Le tableau de la dette pour l'eau potable est annexé au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

L'annuité de 2016 s'élève à 504 671,71 € : 419 517,87 € pour le capital et 85 153,84 € pour les intérêts.

Au 31 décembre 2016, la dette de l'eau au budget annuel est de : 2 767 433,35 €.

### Les services aux usagers

#### Dégrèvements à la suite de fuites

En 2016, 122 demandes d'écrêtements pour consommations anormales ont été traitées avec une réponse favorable pour 115 cas, représentant 35 714 m<sup>3</sup> soit environ 28 243 €.

L'année 2016 est marquée par une augmentation du nombre de demandes (17%) et du volume d'eau perdu, avec un ratio moyen par décision d'écrêtement favorable passé de 296 m<sup>3</sup> en 2015 à 310 m<sup>3</sup> en 2016.

#### Fonds Solidarité Eau (FSE)

Faisant acte de solidarité avec les plus démunis, la Communauté de Communes accorde des aides aux impayés d'eau par le biais du fonds de "Solidarité-eau".

Les sommes allouées proviennent des contributions de la CCPBS et de la SAUR à hauteur de 0,2049 € par abonné au 31 décembre de l'année 2014 majorées de la contribution de Penmarc'h (régie directe pour l'assainissement collectif).

En 2016, la commission "Solidarité-Eau" s'est réunie 6 fois pour l'examen de 98 dossiers, 78 ayant obtenu une réponse favorable, pour un montant global de 9 441 €.

La CCPBS poursuit ses actions afin de répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité, qui rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés "eau".

Des actions de prévention, de conseil et de médiation sont menées afin de revenir à une maîtrise individuelle des consommations et du budget.

Ces actions vont se poursuivre avec les perspectives suivantes pour 2017 :

- Maintien des mesures d'accompagnement individualisé après recommandation de la commission ou démarche volontaire (Accompagnement à la Gestion de l'Eau),
- Poursuite des partenariats avec un ensemble d'acteurs ciblés sur la thématique de l'eau pour encourager les économies d'eau,
- Amélioration des échanges avec les associations caritatives,
- Progression dans la mise en cohérence du traitement des situations complexes (transversalité facilitant l'approche globale avec les pôles Habitat, CLIC, MAIA, MDPH...)
- Poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre du tarif social de l'eau.

### **Economies d'eau – soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour le jardinage**

En 2015, la CCPBS a reconduit le dispositif incitatif lancé en 2012 pour financer l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à destination de l'arrosage des jardins : 15 demandes ont été subventionnées pour un budget de 446,56 €.

Le Président et Ronan CREDOU expliquent que la situation est tendue au niveau quantitatif, suite à la période de sécheresse qui dure depuis 15 mois environ ; un courrier a été adressé au Préfet, afin que des mesures d'économies d'eau puissent rapidement être prises.

Vincent GAONAC'H s'inquiète de la situation et estime que la seule ressource du Toul Dour est, à présent insuffisante à l'échelle du territoire, avec une double conjoncture : augmentation de la population / périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes avec le changement climatique.

Vincent GAONAC'H souhaite que de nouvelles pistes soient explorées, avec des interconnexions vers d'autres collectivités ou d'autres pompages sur le territoire.

Thierry MAVIC propose 2 axes de réflexions :

- Préservation de la ressource en eau (Etude diligentée par OUESCO en cours).
- Interconnexions
  - avec le SM AULNE, via la CCPF et la commune de SAINT-EVARZEC.
  - Avec la CCHPB.

Ronan CREDOU leur répond que ce sujet a été abordé en commission technique du 14 Juin. En cas d'étiage sévère et de manque d'eau, pratiquement toutes les collectivités du Finistère seront concernés et le SMA ne pourra pas fournir tous les territoires : « L'Aulne ne sera pas suffisant ».

De plus, Ronan CREDOU explique que les conclusions de l'étude du schéma directeur permettront très probablement d'explorer d'autres pistes.

Stéphane LE DOARE regrette le manque de réactivité du Préfet et insiste sur l'augmentation des consommations au cours des 2 prochains mois : « il faut agir rapidement ».

Ronan CREDOU confirme les inquiétudes de Stéphane LE DOARE et répond que la CCPBS attend une réponse du Préfet, sur la conduite à tenir, mais il souligne, à nouveau que la situation est très tendue, à l'échelle du Finistère et pas uniquement sur le Pays Bigouden.

***Suite à la présentation et aux différents débats, le Conseil prend acte de la communication du rapport annuel « Eau » 2016.***

## **2. Avenant au contrat de délégation de service public avec la SAUR**

### *Présentation par Ronan CREDOU*

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu entre la CCPBS et la SAUR, il est prévu un programme de renouvellement.

Ce programme présente la liste des équipements dont la durée de vie prévisionnelle est plus courte que la durée du marché et qui nécessiteront donc un ou plusieurs remplacements pendant la durée du contrat.

Les autres équipements sont valorisés en garantie : leur remplacement n'est pas prévu dans le cadre du contrat mais en cas de nécessité, le délégataire doit les remplacer à sa charge. Une assurance est donc contractée par le délégataire selon un montant global à garantir.

Sur les dernières années, plusieurs modifications ont été apportées sur les installations, entraînant l'intégration nécessaire d'équipements nouveaux à l'inventaire et notamment :

- Les trois stations d'alerte (Pen Enez, Trémillec et Ty Poës), le dégrilleur et le débitmètre à Pen Enez, mis en service en 2013,
- Le poste de relevage des eaux des ruisseaux de Kerruc et Pratoazec : réseau de refoulement, pompes, tuyauterie, panier de dégrillage, poires de niveau et armoire électrique, mis en service en 2015,
- Les trois stabilisateurs de pression au niveau des postes de chloration de Kermenhir (Loctudy), Kerhervé et Croas Ver (Plobannalec-Lesconil), mis en service en 2016,
- Les compteurs de sectorisation de Kerargon et de la Garet (Pont l'Abbé), mis en service en 2014.

De plus, certaines erreurs ont été repérées dans l'inventaire initial, des équipements existants au moment de la signature du marché n'ont pas été listés.

Il est ainsi proposé d'intégrer l'ensemble de ces équipements nouveaux et « anciens oubliés » dans l'inventaire sans pour autant modifier le coût du marché.

Par ailleurs, il était prévu en 2016 le renouvellement de la supervision de l'usine pour un montant de 127 585,32 € HT.

Compte-tenu de l'évolution de l'usine suite aux travaux de 2008, le montant nécessaire pour le renouvellement de la supervision ne correspond plus au coût prévisionnel. Le nouveau montant est de 30 167 € HT, ce qui laisse donc 97 418,32 € disponibles pour d'autres travaux éventuels.

Il est proposé de profiter de cette enveloppe provisionnée mais non consommée pour réaliser des travaux d'amélioration sur les installations :

DESIGNATION	Tarif (2016)
Remplacement des 3 PC de supervision, mise à jour du logiciel, passage en communication éthernet	30 167,00 €
Surveillance du périmètre immédiat : nécessité de dissuader les intrusions – Mise en place de 3 caméras IP aux exhaures et de 2 au barrage y compris communication radio	23 720,00 €
Mise en place d'une protection contre la foudre à l'usine, y compris réalisation des fouilles pour la pose des prises du paratonnerre	21 952,00 €
Mise en place d'un second filtre AMIAD automatisé sur la filière pressurisation de la flottation n°1 – amélioration de la qualité du traitement	16 000,00 €
Mise en place de plateformes au niveau des carboflux – amélioration de la sécurité des intervenants, risque important de chute dans les bassins actuellement	5 757,00 €
Fourniture et mise en place d'une cuve 40 m <sup>3</sup> de chlorure ferrique**	24 960,00 €
<i>Enveloppe restante disponible pour futurs travaux ou amélioration sur le contrat CCPBS en programme de renouvellement</i>	5 029,32 €
<b>MONTANT TOTAL 127 585,32 €</b>	

*\*\* Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'usine il était prévu d'utiliser une ancienne cuve, mise à disposition gratuitement par l'exploitant, pour le stockage de chlorure ferrique. Cependant, lors de l'essai en eau, plusieurs fuites ont été constatées réparties à plusieurs endroits de la cuve. Il apparaît donc nécessaire de la remplacer. Cette fourniture n'ayant pas été prévue dans le cadre du marché de travaux, il est proposé de prévoir l'achat de cet équipement dans le cadre de la DSP.*

**Par délibération et à l'unanimité, le Conseil :**

- **Valide ce projet d'avenant à intervenir sur le contrat de DSP**
- **Autorise le Président à signer l'avenant à intervenir avec la SAUR titulaire du marché**

### **3. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de chantiers de renouvellement de réseaux avec la commune de Loctudy**

*Présentation par Ronan CREDOU*

La CCPBS exerce la compétence « adduction en eau potable » sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dans le cadre de la maintenance du réseau de distribution de l'eau potable et afin de maintenir le bon fonctionnement de celui-ci, la CCPBS procède au renouvellement des conduites selon un programme annuel.

Dans certains cas, ces travaux se font de manière simultanée avec d'autres travaux de voirie et de réseaux divers sur la même section.

Lorsque l'emprise de la voie ne permet pas d'enchaîner les travaux les uns après les autres de manière à faire intervenir les entreprises désignées par chaque maître d'ouvrage et/ou que la nature et le tracé des travaux le permettent, il est judicieux de faire effectuer les travaux par une même entreprise dans une tranchée unique.

Pour cela, il est nécessaire qu'une consultation spécifique soit menée par un seul maître d'ouvrage dûment habilité.

Dans le cadre de l'opération de réalisation des réseaux humides (eaux usées et eau potable) des rues du Général de Penfentenyo et Pen Allée à Loctudy, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser pour le compte de la CCPBS à la commune de Loctudy et de la désigner comme maître d'ouvrage unique.

La convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

***Par délibération et à l'unanimité, le Conseil :***

- ***Délègue la maîtrise d'ouvrage des opérations réalisées pour la réfection des réseaux d'eau potable des rues du Général de Penfentenyo et Pen Allée à Loctudy, à la commune de Loctudy,***
- ***Désigne la commune de Loctudy comme maître d'ouvrage unique,***
- ***Approuve les modalités administratives, financières et techniques de la convention,***
- ***Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Loctudy.***

## **ASSAINISSEMENT**

*Présentation par Ronan CREDOU*

En introduction, Ronan CREDOU explique qu'il s'agit d'un projet structurant pour le territoire et qu'il est étudié de manière collective, afin que chaque commune et la Communauté de Communes y trouvent leur compte.

Ronan CREDOU remercie le groupe de travail qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises et remercie l'ensemble de ses représentants pour leur contribution et pour la qualité des débats. « On construit ensemble, pour que chacun s'y retrouve. »

### **Point sur l'avancement de l'étude de transfert de la compétence**



Le groupe de travail « assainissement » s'est réuni le 31 mai dernier afin d'étudier les différents scénarii proposés par le cabinet d'études BERT et émettre son avis.

Le Bureau communautaire a validé les conclusions du groupe de travail et le Cabinet BERT travaille actuellement sur l'approfondissement des scénarios retenus.

Le projet de transfert définitif sera soumis au vote du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017.

Les points essentiels à retenir sont les suivants :

○ **Sur le plan technique :**

Le groupe de travail a proposé de retenir un seul scénario pour la suite de l'étude de transfert de compétence pour chaque composante de la compétence :

- Pour l'assainissement collectif : la mutualisation des services par regroupement à chaque échéance contractuelle pour les DSP, en mutualisant les investissements dès la prise de compétence
- Pour l'assainissement non collectif : la gestion en régie avec marchés de prestations de service dans un premier temps, le temps d'appréhender la situation, tout en tendant vers une régie complète à terme
- Pour les eaux pluviales : gestion dissociée des eaux usées et pluviales, c'est-à-dire pas d'intégration des eaux pluviales dans les DSP assainissement.

**Il est à noter qu'un travail complémentaire reste à mener sur la compétence eaux pluviales pour laquelle il est difficile d'identifier dans les budgets communaux les travaux s'y rapportant.**

**Il est également nécessaire de définir clairement la limite de la compétence transférée – il n'existe pas de règle prédéfinie au niveau national – et de fixer le cadre d'intervention de la CCPBS et des communes sur cette thématique.**

Ronan CREDOU rappelle qu'une réunion spécifique « Gestion des eaux pluviales » est prévue le vendredi 21 Juillet en mairie de Plomeur et que les questionnaires adressés aux communes sont à retourner le plus rapidement possible.

Des réunions spécifiques du groupe de travail sont prévues pour définir plus précisément les besoins et attentes des communes et l'organisation à mettre en œuvre.

○ **Sur le plan budgétaire :**

Excédents/déficits :

Le groupe de travail propose de transférer l'ensemble des excédents et des déficits dans le cadre du transfert de compétence.

### Instauration de la PFAC :

Une homogénéisation de la PFAC sera nécessaire sur le territoire dans le cadre de la prise de compétence par la CCPBS.

### Facturation des contrôles périodiques pour l'ANC :

Les avis au sein du groupe de travail sont partagés sur cette question. La facturation semestrielle sur la facture d'eau est intéressante car elle permet de disposer de trésorerie immédiatement et de limiter les temps agents affectés à la préparation des titres à chaque intervention. La facturation à la prestation permet de facturer au réel et donc permet de s'affranchir d'éventuelles erreurs de fréquence de contrôle. Le groupe de travail a proposé la facturation semestrielle.

#### o **Sur le plan organisationnel :**

Deux agents de Penmarc'h et un agent du SIVOM actuellement affectés à la compétence assainissement seront transférés. Il sera également nécessaire de recruter dès la prise de compétence un conducteur de travaux réseaux, ainsi qu'un contractuel pour gérer le transfert des dossiers des communes et leur archivage sur les premiers mois de l'année 2018.

Il est également noté que le transfert de compétence aura un effet important sur les services ressources de la CCPBS : comptabilité, service marchés publics, ressources humaines, secrétariat, informatique...

***Le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement du travail relatif à la prise de compétence assainissement.***

## **PLU**

*Présentation de Vincent GAONAC'H, complétée par Christine ZAMUNER*

Avant de détailler sa présentation, Vincent GAONAC'H souligne la qualité du document élaboré par le service de l'urbanisme.

### **Avis de la CCPBS sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Loctudy**

La Commune de Loctudy a arrêté son projet de Plan local d'Urbanisme (PLU) le 05 mai 2017 et l'a transmis à la CCPBS pour avis au titre des Personnes Publiques Associées.

La Commission aménagement a reçu la Commune de Loctudy à l'occasion de sa réunion du 20 juin 2017 ; Mme ZAMUNER, Maire de la Commune, a présenté aux membres les grandes orientations de ce projet d'aménagement du territoire communal.

A l'issue de cette présentation, une discussion s'est engagée sur les principales observations ou demandes de précisions soulevées par les différents services communautaires dans leur analyse et notamment concernant les orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLU.

La Commission Aménagement a proposé de soumettre un avis favorable au Conseil Communautaire en ce qui concerne ce document d'urbanisme.

En effet, le projet de PLU de Loctudy a bien assimilé les enjeux et objectifs inhérents à la nouvelle manière de concevoir l'aménagement d'un territoire à fortiori littoral, en recentrant son développement sur ses agglomérations (enveloppe urbaine et périphérie).

Il en résulte des objectifs de production de logements très satisfaisants en centralité avec toutefois des densités qui appliquées à certains secteurs pourraient paraître un peu déconnectées du tissu urbain avoisinant. Peut-être une exigence plus forte sur les densités prévues concernant les extensions permettrait de trouver un juste équilibre.

Certains secteurs notamment BRIEMEN gagneraient également à être phasés.

L'OAP du secteur du CODEC doit être revue pour qu'elle soit concordante avec un projet présenté récemment à la Commune (pôle santé) et qui permettrait un développement des activités et de l'habitat en centralité.

Le projet de PLU développe également un projet intéressant concernant l'interface ville-port et le règlement dans la lignée des autres règlements arrêtés par les Communes du territoire a gagné en simplicité et met en application des règles permettant la densification et l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments.

En conséquence de quoi il est proposé au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la Commission Aménagement et d'émettre un avis favorable sans réserve à ce projet de PLU et de recommander la prise en compte des observations annexées.

Vincent GAONAC'H se propose de lire le projet de délibération et Christine ZAMUNER apporte les compléments suivants :

- Souhait du maintien des ensembles bâtis traditionnels.
- Continuité d'urbanisation de 2 secteurs :
  - En bordure de PONT L'ABBE.
  - En bordure de PLOBANNALEC-LESCONIL.

En conclusion, Christine ZAMUNER exprime les difficultés des communes littorales qui rencontrent une double réglementation :

- Limitation des possibilités d'extension / PPRL.
- Limitation des possibilités d'extension / Loi littorale.

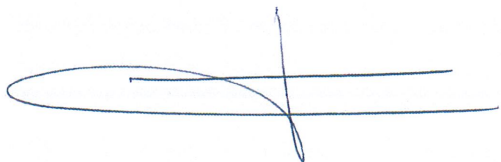
**A l'unanimité, le Conseil :**

- **Emet un avis favorable sans réserve au projet de PLU de la Commune de Loctudy,**
- **Recommande la prise en compte des observations.**

**La séance est levée à 20h00.**

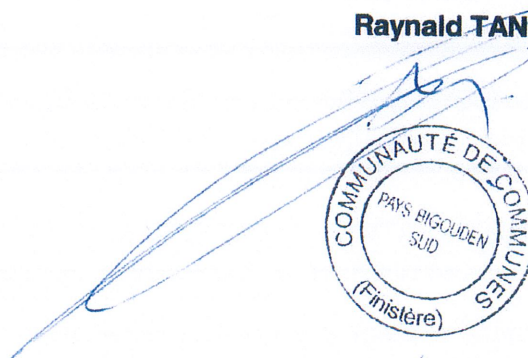
Le secrétaire de séance,

**Yannick DROGUET**



Le Président,

**Raynald TANTER**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS BIGOUDEN  
SUD  
(Finistère)